



Pompe de relevage non prévue

Par **Angie7911**, le **23/03/2011** à **17:59**

Bonjour, rnNous sommes actuellement en phase finale pour la construction de notre maison. Pour le montage du plan de financement, nous avons demandé un devis à un terrassier pour divers travaux dont l'installation d'une fosse septique et d'un filtre à sable non drainé, devis s'appuyant sur une étude de filière d'assainissement autonome. Nous signons ce devis. rnMalheureusement, 11mois plus tard, au moment de la pose du filtre à sable, le terrassier nous informe par téléphone qu'il faut une pompe de relevage entre la fosse et le filtre à sable, pompe non comprise dans l'étude et le devis. Nous demandons un devis mais il nous répond qu'il n'a pas le temps car son chantier est arrêté et ça ne l'arrange pas mais que de toute façon, il n'y a pas d'autre solution, il faut cette pompe de relevage (dont le prix s'élève à 1500 euros HT pose comprise). Il décide donc de poser cette pompe sans notre accord écrit et finit le chantier. Nous avons reçu la facture finale qui dépasse donc de 1500 euros HT le devis (soit +10% du montant total). rnSi nous avions su au départ qu'une pompe de relevage était nécessaire, nous aurions modifié l'implantation de la maison sur le terrain. Nous ne savons pas qui s'est trompé, le terrassier au moment de la pose ou le bureau d'étude. rnVers qui devons nous nous retournés concernant cette plus-value?